Fiche d'information et d'acceptation des risques en Spéléologie

Date :
Lieu de l'activité :

INFORMATION : La spéléologie est une activité de pleine nature comportant des risques inhérent au milieu naturel dans lequel elle se déroule et pouvant entrainer des accidents (chutes de hauteur, chutes de pierres, glissades, coups, entorses, luxations, coupures, coincements, fractures,…).

CONDITIONS : La sécurité du groupe et la votre sont l'affaire de tous, de ce fait en acceptant cela, vous vous engagez à :

1) Accepter les risques inhérents au milieu naturel dans lequel vous allez évoluer pendant tout le parcours.
2) Suivre rigoureusement les instructions et consignes de sécurité de votre moniteur sans prendre d'initiative.
4) Disposer d'un état de santé qui ne présente aucune contre-indication à la pratique de l'activité.
5) Avoir une condition physique en adéquation avec le niveau du parcours que vous avez choisi et s'etre informé des difficultés du parcours ainsi que de sa durée ...
6) S'etre reposé, alimenté et hydraté suffisamment avant l'activité pour éviter coup de fatigue et / ou l'hypoglycémie.
7) adopter un comportement actif et vigilant, d'entre-aide mutuelle ainsi que de transmission correcte des consignes.
8) Signaler au moniteur avant le début de l'activité, les éventuelles problèmes de santé (problème locomoteur, respiratoires, auditifs, opérations et accidents récent, problèmes de dos, rachis, ostéoporose, hypoglycémie, anorexie, asthme, grossesse, épilepsie, diabète, prise de médicaments ou de produits avant et pendant l'activité, allergies …) ou particularité (claustrophobe, vertige, confond sa droite de sa gauche) ainsi que les difficultés de compréhension.

Note: Le moniteur qui vous encadre se donne le droit de modifier le programme de l'activité pour des raisons de sécurité, météorologie, crue, inaptitudes sportives des participants avant ou pendant la sortie ou pour un cas de force majeur. Dans ce cas une solution de remplacement sera proposée. Si la sortie n'est pas réalisée la prestation est totalement remboursée

ASSURANCE : Conformément à leurs obligations, tous les professionnels qui vous encadrent, sont assurés en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités exercées. En tant que participant, vous devez disposer d'une assurance dommage corporelle et responsabilité civile qui vous couvre lors de vos activités sportives et notamment pour l'activité Canyoning.

IMPORTANT : **Ce document a pour but d'informer les participants des risques d'accidents ou du décès dont le client pourrait être victime ou responsable durant l'activité.**

OBLIGATOIRE : **En remplissant et signant ce document, je déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve la Fiche d'information et d'acceptation des risques pour moi, ma famille ou mon groupe dont je suis le responsable. En cas d'absence de responsable, chaque partcipant doit alors lire, remplir et signer ce document.**

Nom et prénom de la personne ou du responsable du groupe	Signature